

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 2 MAI 2024

Délibération n°2024.05.86

Attribution des subventions culturelles 2024 : Fédération des œuvres laïques et centre socio culturel et sportif Effervescentre

LE DEUX MAI DEUX MILLE VINGT QUATRE à 17 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 25 avril 2024

Secrétaire de Séance : Maud FOURRIER

Membres en exercice: **75**
Nombre de présents: **61**
Nombre de pouvoirs: **10**
Nombre d'excusés: **4**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Françoise COUTANT, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Anthony DOUET, Chantal DOYEN-MORANGE, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Bertrand GERARDI, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Martine LIEGE-TALON, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD-CALMELS, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Philippe VERGNAUD, Marcel VIGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA,

Ont donné pouvoir :

Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Fadilla DAHMANI à François NEBOUT, Valérie DUBOIS à Gérard LEFEVRE, Sandrine JOUINEAU à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Dominique PEREZ à Jean-Luc MARTIAL, Jean-Philippe POUSSET à Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine RIGONDEAUD à Hassane ZIAT, Catherine REVEL à Gérard DESAPHY, Roland VEAUX à Anthony DOUET, Martine PINVILLE à Fabienne GODICHAUD,

Excusé(s):

Frédéric CROS, Michel GERMANEAU, Thierry HUREAU, Corinne MEYER,

Suppléant(e.s):

Jean-Claude COURARI par Martine LIEGE-TALON,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240502-2024_05_86-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2024

Publication : 16/05/2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 MAI 2024

**DELIBERATION
N°2024.05.86**

Rapporteur : Gérard DESAPHY

**ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS CULTURELLES 2024 : FEDERATION DES
ŒUVRES LAÏQUES ET CENTRE SOCIO CULTUREL ET SPORTIF EFFERVESCENTRE**

Pilier : 1 – Répondre aux besoins des habitants et des communes

Ambition : 104 – Fédérer par la culture

Enjeux : 10403 – Solidarité et équilibre dans les politiques publiques

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

- ODD 1 : Accès à la culture
- ODD 10 : Réduire les inégalités
- ODD 17 : Renforcer les partenariats

Par délibérations n°36 et n°38 du 28 mars 2024, le conseil communautaire a attribué une subvention d'un montant de 33 000 € à l'association « Fédération des Œuvres Laïques (FCOL)» pour la mise en place de l'Été actif et une subvention d'un montant de 340 000 € au centre socio culturel et sportif (CSCS) Effervescentre au titre de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) pour l'année 2024.

Dans le cadre de sa compétence facultative « Promotion, soutien et sensibilisation aux activités artistiques et culturelles mises en œuvre sur le territoire de l'agglomération », GrandAngoulême souhaite accompagner ces deux structures à hauteur de **9 500 €**, répartis comme suit :

- FCOL – Festival du livre jeunesse 2024 du 21 au 23 mars 2024 : 8 000 €
- CSCS Effervescentre – Programmation culturelle 2024 : 1 500 €

Par délibération n°246 du 9 décembre 2021, l'attribution des subventions aux porteurs de projets culturels relève du conseil communautaire pour les participations annuelles supérieures à 23 000 € et du bureau communautaire pour celles inférieures à 23 000 € par an.

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions, tout élu qui pourrait être intéressé, y compris à titre personnel ou familial, par ces versements.

Sur proposition du groupe de travail élus culture du 17 janvier 2024,

Je vous propose :

D'ATTRIBUER les montants de subventions culturelles concernant les structures suivantes :

- Fédération des Œuvres Laïques (FCOL) – Festival du livre jeunesse 2024 du 21 au 23 mars 2024 : 8 000 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240502-2024_05_86-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2024

Publication : 16/05/2024

- Centre socio culturel et sportif (CSCS) Effervescentre – Programmation culturelle 2024 : 1 500 €.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – chapitre 65.

<p>Pour : 71 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</p>
---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240502-2024_05_86-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2024
Publication : 16/05/2024